



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le : 6/1/17	Séance du jeudi 05 janvier 2017 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 30 juin 2016, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 05/01/2017 à 18h10 à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R.O.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 01/12/2016

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Elsa MAILLOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 01/12/16.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Ressources humaines

↳ R.1.2.1 - Accueil d'un étudiant en thèse - Contrat CIFRE

A la majorité, 2 contre et 4 abstentions, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- se prononce favorablement sur l'engagement d'un doctorant pour 3 ans, dans le cadre du dispositif CIFRE, sur le thème de thèse suivant : « La performance publique locale : les disparités territoriales et les attentes du citoyen-usager »,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat et les autres documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 19 Contre : 2
Abstentions : 4 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R.1.2.2 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Département TIC)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement d'un agent contractuel sur le poste de responsable imprimerie au sein du département TIC dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Bureau

Séance du jeudi 5 janvier 2017

Membres du Bureau en exercice : 28

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.2.1, 1.2.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Robert STEPOURJINE, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE

Mandataires : K. ROCHDI



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 5 janvier 2017

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

I^{ÈRE} PARTIE - VOLET DECISIONNEL	3
Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	3
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Bureau du 01/12/2016	3
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	5
Ressources humaines	5
Rapport n°1.2.1 - Accueil d'un étudiant en thèse - Contrat CIFRE	5
Rapport n°1.2.2 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Département TIC)	6

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 5 janvier 2017

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon en La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h00.

I^{ÈRE} PARTIE - VOLET DÉCISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal du Bureau du 01/12/2016

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, nous allons démarrer cette réunion de ce soir. Je l'ai déjà fait pour beaucoup d'entre vous par téléphone, par email, par courrier ou par SMS, mais je voudrais tout d'abord vous présenter tous mes vœux de bonne et heureuse année, comme c'est la tradition. Au-delà de cela, c'est aussi une année nouvelle qui va démarrer pour nous, avec beaucoup d'enjeux pour notre Agglomération. C'est un moment décisif dans la construction de notre Agglomération, puisque 15 nouvelles communes vont nous rejoindre, mais j'y reviendrai dans un instant. Ce sont des moments où nous allons devoir prendre un certain nombre de décisions assez importantes concernant l'avenir même de notre Communauté d'Agglomération, ce qu'elle représentera sur le territoire dans les années à venir, son rayonnement, sa force, comment elle sera considérée par les autres interlocuteurs, que ce soit l'État, la Région, voire les Départements.

Nous aurons aussi un vrai sujet dont nous parlerons tout à l'heure, concernant le PLUi (Plan Local Urbain intercommunal), pour l'avenir de notre Agglomération. Il y aura aussi les transferts de compétences, le transfert des ZAE (Zones d'Activité Économique), le transfert de l'Eau, de l'Assainissement, du Tourisme. C'est vraiment une année très importante dans le cadre de la construction intercommunale. Je ne parle même pas des grandes échéances politiques, mais je le dis pour les nouveaux collègues élus : nous n'avons pas trop l'habitude de faire de la politique ici. Je ne vais donc pas trop m'étendre sur ce sujet.

Je voudrais vous dire que tout cela est important et que nous comptons sur vous tous. Certains nouveaux membres arrivent ce soir, je vais me permettre de les saluer et de les présenter pour celles et ceux qui ne les connaîtraient pas. Il est important aussi de rappeler l'état d'esprit du Bureau d'une part, mais aussi celui de l'Agglomération. C'est un état d'esprit où prime l'intérêt général avant toute considération politique. En tout cas, tant que je serai là, je veillerai à ce que cela reste l'état d'esprit de notre Agglomération pour les 3,5 années qu'il nous reste à vivre ensemble ici, en tout cas en ce qui me concerne.

Je voudrais féliciter notre 1^{er} Vice-Président qui avait été distingué de l'ordre prestigieux de la Légion d'honneur le 1^{er} janvier.

Applaudissements.

M. BAULIEU.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- En ce qui me concerne, c'était au titre de la Culture. Pour lui, c'est au titre de l'Agriculture. C'est pareil.

M. BAULIEU.- Je l'apprécie, quel qu'en soit le ministère d'origine.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc une année importante pour cela. Nous accueillons ce soir de nouveaux conseillers communautaires. Sur le secteur ouest, une réunion de secteur s'est déroulée le 4 janvier. Cela sera confirmé par le vote de l'Assemblée, mais certains ont été désignés. Nous nous sommes permis de les inviter ce soir, parce que des éléments importants de discussion seront mis en jeu et il est important que vous soyez là. Nous l'avions déjà fait par le passé, mais nous le faisons encore plus aujourd'hui.

Ont donc été prédésignés :

- Pascal ROUTHIER, Maire de Saint-Vit,
- Yves MAURICE, Maire de Pouilley-Français, commune que nous connaissons bien pour le marché qui se tient au début de chaque automne, *Les Saveurs d'Automne*, dont il est l'organisateur depuis quelques années.

Bienvenue ici, chers amis.

La réunion du secteur nord s'est déroulée le 3 janvier.

Ont ainsi été prédésignés :

- Michel JASSEY, Maire de Devecey,
- Gilles ORY, Maire de Bonnay, qui s'excuse. Il aurait aimé venir, mais ayant été désigné il y a deux jours, il avait une réunion prévue ce soir au Syndicat intercommunal. Il ne pouvait donc pas venir, mais viendra très régulièrement.

Nous avons invité Fabrice TAILLARD, même s'il n'est plus membre pour l'instant. Il était là, il disparaît. Madame le Maire est à nouveau désignée, mais comme Madame Sylvaine BARASSI a démissionné, il va revenir. Toutefois, il devra être réélu. Nous considérons qu'il est là, puisqu'il était déjà là auparavant. C'est compliqué, il faut suivre, mais il va revenir.

Je ne sais pas s'ils sont tous là, mais nous accueillons 4 nouveaux conseillers communautaires délégués qui viennent de Besançon pour respecter le 60/40 auquel nous sommes très attachés. Nous avons déjà indiqué les désignations exactes, mais je ne les ai plus en tête. Nous vous les redonnerons.

Les conseillers que je vais désigner sont d'affreux « cumulards », puisqu'ils sont déjà adjoints au Maire de Besançon. Toutefois, ils n'ont pas voulu cumuler. J'ai tout de même souhaité qu'ils viennent nous rejoindre pour être dans le domaine dans lequel ils exercent une compétence importante au niveau de la Ville. Ils n'auront pas d'indemnité. Ils viennent donc ici totalement bénévolement. C'est ainsi le cas de :

- Marie ZEHAF, l'adjointe chargée de la voirie qui nous rejoint à la Commission « Infrastructures »,
- Catherine THIEBAUT, qui est par ailleurs la Présidente du SYBERT et également adjointe aux Bâtiments et au Parc Automobile,
- Nicolas BODIN,
- Thierry MORTON, qui est absent de Besançon pour l'instant.

Je souhaite donc la bienvenue à ces délégués qui nous rejoignent.

Nous passons maintenant à l'ordre du jour. Certains rapports sont sur table. Vous avez le rapport modificatif n°6.1 concernant la charte de gouvernance du PLUi, nous y reviendrons tout à l'heure. Comme nous ne sommes pas autistes, nous avons entendu un certain nombre de remarques au cours des réunions, entre autres sur le caractère trop descendant de certaines décisions, dont nous avons parlé. Je remercie encore Catherine BARTHELET pour le travail qu'elle a fait. Nous remodifierons ainsi les secteurs et le rôle des responsables de secteur. Concernant le fait qu'il y ait plus d'associations des communes, des responsables de secteur et des Maires pour le PLUi, je crois que cela a été modifié comme nous l'avions souhaité. Il faut absolument que les communes se sentent entendues, écoutées dans le cadre du PLUi. Il y a aussi un rapport concernant les modifications statutaires de l'AudaB (Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon).

Nous aurons de grandes cérémonies de vœux, mais nous ne pouvons pas nous couper en deux. Par exemple, le 6 janvier prochain, il y a les vœux de Saint-Vit, de Dannemarie-sur-Crête, de Serre-les-Sapins, de Montfaucon et de Fontain. Ce sera compliqué pour moi d'aller partout, mais j'ai demandé qu'il y ait un représentant de l'Agglomération à chaque fois. Comme le veut la tradition, je me rendrai certainement aux vœux de Serre-les-Sapins et je ferai un saut aussi aux vœux de Saint-Vit. J'espère que le Maire de Fontain ne m'en voudra pas, pas plus que le Maire de Montfaucon. Nous essayerons de nous partager. Gaby ira beaucoup, moi aussi. Le Vice-Président en charge du secteur, ou quelqu'un d'autre, représentera le Président pour « dire le mot », comme le disait Denise VIENNET, Conseillère Générale du Valdahon.

Nous allons commencer par le volet décisionnel, mais auparavant, je désigne Elsa MAILLOT comme secrétaire de séance. Avez-vous des remarques concernant le dernier procès-verbal ? En 15 ans, il n'y en a jamais eu. Apparemment, le procès-verbal est bien fait. Nous pouvons donc l'approuver. Nous avons largement le *quorum*.

Pour les collègues qui viennent de nous rejoindre, tous les dossiers de couleur saumon sont décisionnels. Nous allons de plus en plus dans cette direction pour éviter d'avoir 150 rapports à traiter en Conseil d'Agglomération et que nous terminions tard. Pour ces dossiers, le Conseil d'Agglomération nous a donné mandat pour les traiter ici, en Bureau, et à chaque Conseil d'Agglo, je rends compte de ces dossiers. S'il y a des difficultés, nous pouvons en reparler. Nous ne reparlerons donc pas des trois dossiers suivants en Conseil d'Agglomération, puisqu'ils sont décisionnels.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Accueil d'un étudiant en thèse - Contrat CIFRE

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que nous faisons cela assez habituellement. Y a-t-il des remarques ?

M. BLESSEMILLE.- Je ne pense pas que nous ayons l'habitude de débattre de ce genre de thèse doctorale, puisque nous en débattons par ailleurs, dans un autre cadre. Par contre, le montant de l'opération est indiqué à 33 500 € sur une année, mais il faut le voir sur 3 ans. Il pèse ainsi 100 000 €. Concernant la recette de 14 000 €, est-ce pour l'année ou pour les 3 ans ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est par an.

M. BLESSEMILLE.- Ce dossier pèse donc 60 000 € pour l'Agglo. Je n'ai pas vu la finalité du dossier, mais j'ai trouvé cela un peu fumeux pour le payer 100 000 €, je vous le dis franchement. Au bout de 3 ans, qu'aurons-nous ? Je ne sais pas. Quelque chose sera peut-être dépassé aussi. Je ne m'abstiendrai pas sur ce dossier, mais je voterai contre.

M. BAULIEU.- C'est une manière de voir les choses, mais ce rapport se distingue des autres contrats doctorants dont nous avons à parler et qui relèvent de la compétence « Développement, Économie, Enseignement supérieur et Emploi ». Il s'agit là d'un dossier d'opportunité. Je regrette, Alain, que tu n'aies pas lu intégralement le rapport, excuse-moi. Nous sommes dans la situation où nous devons de plus en plus travailler sur un pacte fiscal au sein de l'Agglomération. De fait, nous y sommes déjà virtuellement par l'exigence de la Politique de la Ville. Il ne semble vraiment pas excessif de pouvoir mettre en évidence sur notre territoire, comme pour d'autres ailleurs, la réalité des choses avant de parler de quoi que ce soit. Or en matière précisément de situation des contribuables, du rapport contribution/charges/bénéfices entre les contribuables, entre les collectivités, c'est une situation très contrastée qui résulte de l'histoire et de notre histoire récente d'évolution de l'intercommunalité. Il nous semble indispensable d'aller au fond des choses précisément en matière de connaissance.

Nous nous proposons de mettre deux fers au feu dans le bon sens du terme, à savoir missionner un bureau d'études, ce que nous demandons à RCF (Ressources Consultants Finances) que vous connaissez bien à travers Monsieur PELLÉ, c'est-à-dire investir ce terrain. Il nous semblait que sollicités par l'Université et celle-ci nous proposant cet étudiant doctorant, nous avons là une vraie opportunité de faire travailler précisément un thésard sur un sujet nous intéressant. En disant cela, je n'exprime pas la moindre réserve à l'égard de l'intérêt des thèses que nous cofinçons par ailleurs au sens de l'intérêt économique général. Cette thèse et le travail qu'elle suppose préalablement et au cours de son élaboration sont des travaux dont nous avons besoin fortement pour précisément esquisser les évolutions que nous aurons à organiser sur notre territoire en matière de répartition des charges, de répartition de la fiscalité, peut-être même, parce qu'il y a de colossales anomalies. Il s'agira pour nous d'être acteurs de propositions au plan national pour que certaines dispositions de natures juridiques, fiscales et budgétaires puissent évoluer. Quand je vous ai dit que la situation que nous connaissons sur notre territoire, comme sur les autres, était fortement contrastée, c'est un euphémisme. C'est donc ce que nous proposons de faire à travers ce thésard et à travers cette proposition que nous formulons sur le plan très concrètement de l'utilité.

J'entends bien le crédit que cela engage, mais compte tenu de l'enjeu et au regard des tarifs que nous connaissons dans tous les domaines, en matière d'études demandées à l'extérieur, cela nous paraît d'un rapport qualité/prix tout à fait intéressant. Dans les contacts préalables que nous avons, bien évidemment, nous ne sommes pas directeurs de thèse, mais notre Directeur de Gestion et des Finances Pascal BRENIÈRE, qui est déjà rentré en relation avec le Directeur de thèse et avec le thésard en question, entend bien, si nous formalisons les choses accompagner la démarche, les investigations et les études dans un sens qui nous soit très utile. Les choses ont été très claires avec nos interlocuteurs. Voilà les précisions que je voulais apporter.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis très favorable à ce dossier et je pense qu'il s'agit d'une opportunité.

M. BLESSEMAILLE.- Que comprennent les 33 000 € ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une partie des salaires, le reste étant pris en charge par des recettes (14 000 €) dans le cadre d'un contrat CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). C'est à peine plus que le SMIC. C'est une occasion de faire cela et de toute façon, nous l'aurions certainement fait faire par un cabinet d'études, ce qui nous aurait coûté beaucoup plus cher, me semble-t-il.

M. CONTOZ.- Y a-t-il eu un débat en Commission ?

M. BAULIEU.- Non, il n'y a pas eu de débat en Commission sur ce sujet. Soyons très clairs, c'est un dossier que nous saisissons par opportunité. Nous avons essayé de voir si ce dossier pouvait rentrer dans notre quota de l'année, mais cela semblait trop compliqué et la période était passée. C'est la raison pour laquelle nous en faisons la proposition ici, mais il n'y a pas eu d'autre réflexion préalable, c'est exact.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 oppositions et 4 abstentions. C'est adopté, je vous remercie.

Rapport n° 1.2.2 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement (Département TIC)

M. BAULIEU.- Il s'agit d'envisager la reconduction du contrat, les démarches de publicité ayant été faites sans que d'autres personnes statutaires n'aient été trouvées.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, je vous remercie.

La séance est levée.